

points – infos

DE REPÈRES

n° 33, octobre 2016

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 – Tel 01 40 63 28 10 – E-mail : irhses@snes.edu – www.irhses.snes.edu

D'actualité

Les récentes déclarations de la ministre de l'Education nationale sur la durée de la scolarité obligatoire montrent une fois de plus, si c'était nécessaire, combien les débats éducatifs d'aujourd'hui peuvent n'être qu'une répétition de ceux d'hier.

La connaissance de leurs conditions et de leurs enjeux permet donc d'éclairer l'actualité, comme le démontre Alain Dalançon, dans ce numéro de *Points de Repères-Info*, qui revient sur la question de la scolarité obligatoire et l'articulation conflictuelle entre les objectifs du Plan Langevin-Wallon et la réforme Berthoin.

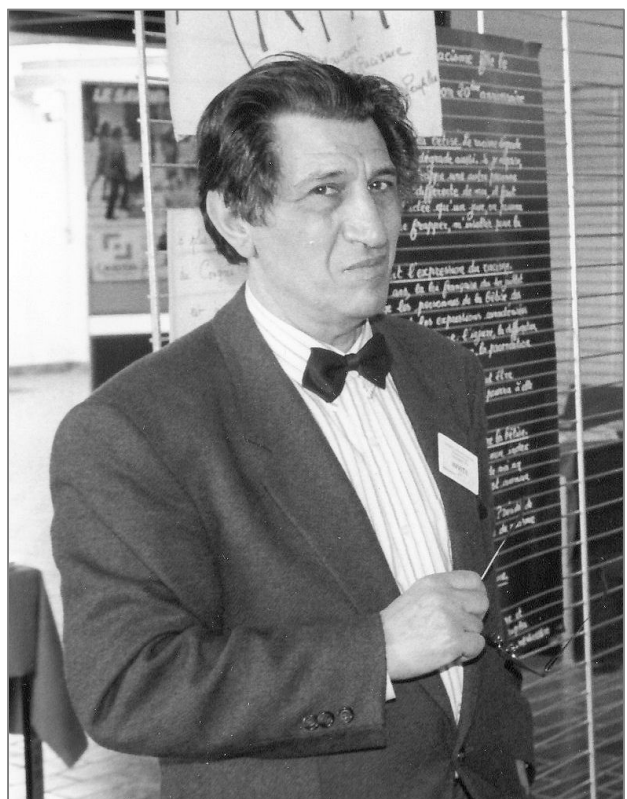
Ce travail associant approche historique et actualité, est la logique de l'IRHSES. Ainsi, l'an passé, la réforme territoriale a été l'occasion pour notre institut de revenir sur les politiques de décentralisation et de déconcentration du second degré, tout en produisant des documents synthétiques pour la formation syndicale.

Cette année, dans la perspective du stage « Action syndicale et mémoire militante », nous prolongerons les travaux déjà entrepris par notre institut sur deux sujets qui là encore touchent l'actualité : les évolutions de la question laïque depuis l'affaire des foulards de 1989, d'une part, et la question de l'évaluation des enseignants du second degré d'autre part.

Programme ambitieux pour lequel nous sollicitons, comme souvent, toutes les contributions qui pourraient venir éclairer ce travail.

Hervé LE FIBLEC

Jean-Jacques KIRKYACHARIAN (1927-2016)



Au congrès du Snes de 1993, devant le stand du MRAP

SOMMAIRE

Hommage à J-Jacques Kirkyacharian : p. 2-4

Les 50 ans du SNES au congrès de 2016: p. 5

La ministre redécouvrirait-elle le Plan Langevin-Wallon : p. 6- 8

L'IRHSES et la formation syndicale : calendrier et fiches sur syndicalisme et politique : p. 9-15

L'aventure du Maitron se poursuit : p. 16

Le Conseil d'administration de l'IRHSES se réunira le jeudi 15 décembre 2015 au siège de l'IRHSES

HOMMAGE à Jean-Jacques KIRKYACHARIAN (1927-2016)

Notre camarade "Kirk", comme on l'appelait, est décédé le 29 septembre dernier des suites d'une longue maladie dans sa 89e année. Ses obsèques ont eu lieu le 4 octobre au centre funéraire de la Tronche à Grenoble.

Professeur agrégé de philosophie dans la khâgne de Grenoble, il fut une figure très attachante du syndicalisme enseignant. Militant de la liste « B » du SNES dans les années 1950 dans l'académie de Lille, il fut ensuite un des fondateurs d'Unité et Action dans le nouveau SNES, membre de la CA nationale, et un des principaux artisans de son développement dans le S3 de Grenoble dont il fut le secrétaire après 1968. Il passa le témoin en 1973-1974 à Yves Eveno.

Mais ce militant d'origine arménienne, dont les parents avaient été victimes de la déportation en 1915, n'était pas seulement un militant syndicaliste. Il a combattu toute sa vie l'injustice, l'exclusion et le racisme dans un esprit de tolérance et d'ouverture à l'autre.

Militant chrétien progressiste, il milita à partir de 1948 au PCF et au Mouvement de la Paix. Il joua un rôle important à la fin des années 1980 et début des années 1990 dans le mouvement des rénovateurs communistes.

Estimant qu'il fallait organiser « la convergence des civilisations », J.-J. Kirkyacharian était un inlassable défenseur des droits de l'Homme, partout en France et dans le monde. Militant de la Ligue des droits de l'Homme, il s'investit beaucoup, sa retraite prise, dans le MRAP dont il fut président délégué de 1996 à 1998 et président de 2001 à 2004, et il représenta cette organisation à l'ONU dans la commission des droits de l'Homme.

Nous nous inclinons devant ce grand militant et adressons à sa famille l'expression de toute notre sympathie.

De 1967 à 2007,
fidélité au SNES, à
Unité et Action et
à ses militants,
dans leur
diversité
politique,
philosophique et
religieuse



Clément Bon J.J. Kirk J. M. Pousseur E. Camy-Peyret
Montillet
P. Masseboeuf

M. Lagane



Théo Haddad

J.-J. Kirkyacharian



Théo Haddad

J.-J. Kirkyacharian

Hommage à E. Camy-Peyret, janvier 2007

KIRKYACHARIAN Jean-Jacques.

Né le 26 octobre 1927 à Paris (XII^e arr.), mort le 29 septembre 2016 à Grenoble (Isère) ; professeur agrégé de philosophie ; militant syndicaliste, secrétaire de la section académique de Grenoble du SNES ; militant communiste et associatif, président délégué puis président du MRAP.

La famille arménienne de Jean-Jacques Kirkyacharian (incorrectement orthographié Kerkiacharian sur son acte de naissance et rectifié en 1963) était originaire d'Hajin en Cilicie et fut déportée à la suite du génocide des Arméniens de 1915. Écartée de l'immigration aux États-Unis en raison de leur politique des quotas, elle se retrouva en France, puissance mandataire en Cilicie, qui abandonna cette région à la Turquie de Mustapha Kemal.

Le père, Avédis, né en 1896 à Hajin, était sommelier, et sa mère, Ruth Farragian, ménagère ; ils avaient des opinions de gauche mais ne militaient pas. Jean-Jacques fut élevé avec ses deux sœurs dans la religion protestante et resta pratiquant jusqu'en 1952. À la fin de la guerre, il participa à des actions de cache d'enfants juifs dans le cadre d'organisations protestantes. Après ses études secondaires, il fut élève en hypokhâgne et khâgne au lycée Henri IV à Paris, où il eut comme professeur [Maurice Lacroix](#), puis poursuivit des études de philosophie à la Sorbonne, où il obtint la licence et un diplôme d'études supérieures.

À cette époque, jeune protestant influencé par les idées de Karl Barth, Jean-Jacques Kirkyacharian militait au mouvement du père dominicain [Maurice Montuclard](#), « Jeunesse de l'Église » qu'il avait connu à travers le numéro spécial d'*Esprit* de l'été 1946 « Monde chrétien, monde moderne ». Il estimait en effet qu'il y avait une parenté étroite entre les idées de Barth et celle de Montuclard. Chez les deux, pensait-il, le christianisme est au-delà de la dialectique, il n'est pas un humanisme : « c'est l'affirmation de la parole de Dieu et de la parole humaine qui est proclamée, non dans la subordination mais dans l'unité ». Les *Lettres aux impatients* de Montuclard dénonçant la situation du prolétariat et invitant à rejoindre la lutte révolutionnaire ne furent sans doute pas étrangères à l'adhésion de Jean-Jacques Kirkyacharian au Parti communiste français en 1948 et à son engagement au Mouvement de la Paix.

En mai 1951, il épousa à Paris (XVIII^e arr.) Marie, Louise, Huberte [Maryse] de Gaudemar, également militante de « Jeunesse de l'Église » (secrétaire administrative en 1949), au cours d'une cérémonie œcuménique réunissant catholiques et protestants, ce qui leur valut une dénonciation auprès du Vatican, peu avant la dissolution des prêtres ouvriers. Fidèle à l'amitié qui l'avait lié à Montuclard, dont les ouvrages avaient été mis à l'index par le Saint-Siège, conduisant ce dernier à quitter l'état ecclésiastique, il participa plus tard, en 1991, à un livre publiant des études posthumes inédites de cette personnalité intellectuelle et retraçant les étapes du développement de sa pensée.

Jean-Jacques Kirkyacharian était passionné par la philosophie. Reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges (CAEC) en 1952 puis à l'agrégation de philosophie en 1959, il enseigna successivement comme professeur certifié puis agrégé au lycée de Roubaix (Nord) de 1953 à 1960, avant d'être muté au lycée Champollion de Grenoble (Isère) de 1960 à 1988, où il enseigna en classes préparatoires littéraires et termina sa carrière comme professeur de chaire supérieure dans la khâgne grenobloise. Il était aussi un homme d'action. Adhérent du Syndicat national de l'enseignement secondaire, qu'il avait connu avant son entrée dans le métier grâce à [Camille Canonge](#), un militant chrétien cégétiste du SNES, il commença à militer dans la section académique de Lille et retint les leçons des militants de ce S3, proches des réalités et très attentifs aux problèmes individuels des personnels toujours représentatifs de problèmes collectifs. À partir de 1958, il fut candidat à chaque élection de la commission administrative nationale du SNES au titre de la liste B. Élu suppléant en 1966, il devint titulaire en 1967, l'année où la majorité du nouveau SNES bascula en faveur de la liste « Unité et Action ».

Jean-Jacques Kirkyacharian milita surtout dans la section académique de Grenoble. Il fut appelé dès 1965 par Maurice Duny, alors secrétaire académique « autonome », pour s'occuper de la commission pédagogique et de la carte scolaire dans un exécutif sans tendance. Après la fusion du SNES et du Syndicat national de l'enseignement technique, Duny démissionna au printemps 1967, peu avant les élections à la CA nationale, et fut remplacé par [Jean-Marie Pousseur](#), autre militant « autonome ». Kirkyacharian ne souhaita pas contester à ce dernier le secrétariat général comme l'y invitaient certains de ses camarades et accepta de n'être que secrétaire adjoint dans une équipe où deux autres adjoints étaient « Unité et Action » ([Pierre Masseboeuf](#) pour l'ex-SNET et [Paul Montillet](#) pour l'ex-SNES), tandis que le trésorier était autonome. La cogestion « unitaire sans tendance » fut selon Kirkyacharian « loyale, féconde et chaleureuse », notamment en mai-juin 1968, en plein accord avec la section départementale de la FEN dirigée alors par [Clément Bon](#).



Quand Jean-Marie Pousseur partit dans l'enseignement supérieur à Nantes en 1971, « Kirk », comme on le dénommait couramment, devint secrétaire général du S3 avec Montillet et Françoise Charmatz pour adjoints, tous deux militants du courant U&A qui était devenu largement majoritaire dans la section académique. Il occupa également des responsabilités à la section de l'Isère de la Fédération de l'Éducation nationale et fut secrétaire départemental adjoint en 1974 au côté de Désiré Nicolas-Charles. Il fut aussi secrétaire départemental du comité départemental d'action laïque en Isère.

Le décès en avril 1973 de son épouse, professeur d'anglais au lycée Stendhal à Grenoble, militante du SNET puis du SNES, avec laquelle il eut trois enfants, ne fut certainement pas étranger au début de sa retraite syndicale. Il passa alors le témoin du secrétariat du S3 à Yves Éveno. Il se remaria en octobre 1980 à Grenoble avec Sylvie Françoise Truc, conservatrice de bibliothèque, avec laquelle il eut deux autres enfants.

Kirkyacharian milita en même temps activement au Parti communiste français durant une quarantaine d'années. Il apportait son concours à la réflexion des intellectuels communistes en écrivant des articles dans *la Nouvelle Critique* (notamment en 1965 : « Karl Marx et la fin de la philosophie ») ; il fut plusieurs fois candidat aux élections municipales à Roubaix en 1959 et à Grenoble. Il joua par la suite un rôle important dans le mouvement des « renovateurs communistes » dans les années 1980 et s'éloigna du parti en 1988. Il fut un des signataires de l'appel « Refondations » (*Le Monde*, 24 mai 1991).

Estimant qu'il fallait organiser « la convergence des civilisations », Kirkyacharian était un inlassable défenseur des droits de l'Homme, partout en France et dans le monde. Militant de la Ligue des droits de l'Homme, il s'investit beaucoup, sa retraite prise, dans le MRAP dont il fut président délégué de 1996 à 1998 et président de 2001 à 2004, et il représenta cette organisation à l'ONU dans la commission des droits de l'Homme.

SOURCES : Arch. de l'IRHSES. — Renseignements fournis par l'intéressé aux auteurs et à Thierry Keck : *Jeunesse de l'Eglise 1936-1955. Aux sources de la crise progressiste en France*, Paris, Kartala, 2004, p. 260-261. — Montuclard Maurice et alii : *L'instituant, les savoirs et les orthodoxies*, études recueillies par Nicole Ramognino, Aix, Pub. de l'Université de Provence, 1991. — Notes de Jacques Girault.

Alain Dalançon, Pierre Petremann

Cette notice biographique figure dans le tome 7 du Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, Mouvement social plus connu sous le nom de son initiateur Maitron. Elle est accessible sur le site <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>. En raison du décès de notre camarade, sa notice est en libre consultation. Elle a été visitée plus de 800 fois en une semaine et plus de 200 fois sur le site de l'IRHSES - des records-, preuves s'il en était besoin, de la place de « Kirk » dans la mémoire militante.

Les cinquante ans du nouveau SNES

Moment d'émotion partagée par tous les participants au dernier congrès du SNES à Grenoble – leurs applaudissements nourris en témoignèrent – que cette séquence mémorielle qui débuta la séance plénière du 31 mars 2016. En 1966, le SNET et le SNES fusionnèrent en effet pour donner le Syndicat national des enseignants de second degré et non plus Syndicat national de l'enseignement secondaire, changement de signification du sigle d'une grande portée symbolique.



Photo J. Mariteau

Il était naturel que l'IRHSES, qui fête son 30e anniversaire, organise cette séquence, complétée par un numéro de PDR-infos et une exposition dans le hall (voir <http://www.irhses.snes.edu>).

La plupart des congressistes n'étaient pas nés en 1966. On commença donc par un petit film évoquant le contexte (à voir sur le site du SNES, face book). Puis la parole fut donnée à quelques grands témoins et acteurs :

Louis Astre, 92 ans, premier secrétaire co-général du nouveau SNES en 1966-1967, par le truchement d'une vidéo,

Janine Chopard-Gavat, une des très rares femmes secrétaires de S3 (Lyon) et collaboratrice au S4,

François Blanchard, dernier survivant du secrétariat général collectif quand Unité et Action devint majoritaire en 1967,

Enfin **Monique Vuailat** qui militait déjà au SNET en 1966 et qui dirigea le SNES dans le dernier quart du siècle précédent.

Ils et elles ont joué un rôle important dans la construction du nouveau SNES et son développement. Ils parlèrent en leur nom personnel mais aussi, d'une certaine manière, au nom de tous les militants, décédés ou encore en vie, connus ou moins connus, de cette grande famille, dans la diversité de leurs origines, de leurs parcours et de leurs sensibilités. Ce fut une façon de rendre hommage aux militants à propos desquels, Edouard Dolléans, le grand historien du mouvement ouvrier, disait en 1939 : « L'œuvre doit être sans cesse reprise par eux, plus lucides, plus obstinés que leurs frères ».

Frédérique Rolet conclut la séquence, en soulignant le rôle de l'histoire, afin que les syndiqués prennent mieux conscience des racines et des valeurs de notre syndicalisme, excellente introduction au thème suivant sur l'avenir du syndicalisme.

La ministre de l'Éducation nationale redécouvrirait-elle le Plan Langevin-Wallon ?

Dans un *tweet* du 17 septembre 2016, Najat Vallaud-Belkacem a évoqué son désir de rendre obligatoire la scolarité de 3 à 18 ans, contre 6 à 16 ans actuellement. « Il ne s'agit pour l'heure que d'une simple proposition, mais qui pourrait bien se trouver au cœur de la campagne présidentielle de François Hollande, lorsque celui-ci aura officiellement annoncé sa candidature » a-t-on lu dans les commentaires de la presse. On risque donc d'en reparler.

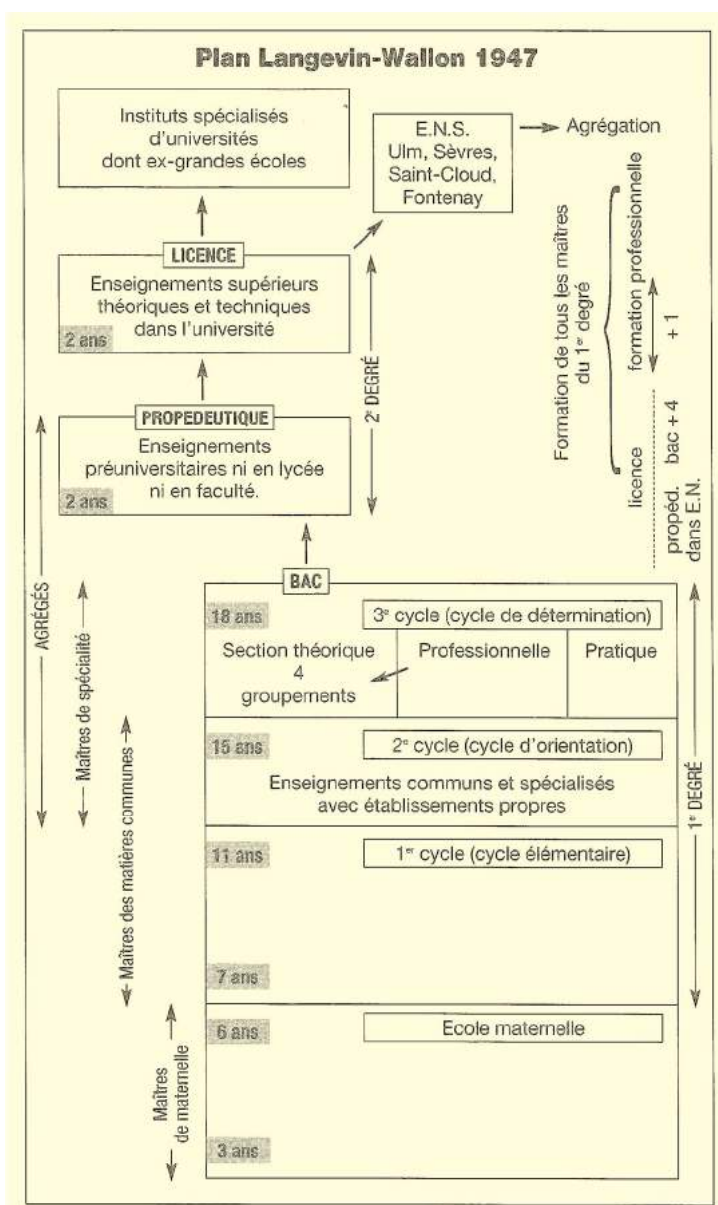
70 ans après, notre ministre redécouvrirait-elle les vertus du Plan Langevin-Wallon publié en juin 1947, suite aux travaux de la Commission de réforme de l'enseignement mise en place par le GPRF en novembre 1944 ? La fixation de la durée de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans était en effet la colonne vertébrale de cet ambitieux plan de démocratisation de l'École et de la société. Il est étonnant que dans les commentaires – y compris syndicaux¹ – qui ont accompagné la proposition de la ministre actuelle, l'origine de cette proposition de prolongation – par les deux bouts – de la scolarité obligatoire ait été passée sous silence, alors que ce Plan fut la référence mythique pour la majeure partie des syndicats enseignants et plus généralement la Gauche durant des décennies.

Et c'est bien dans la défense de ce Plan, dès l'origine, qu'il faut chercher les origines de la position du SNES en faveur de la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans. Ignorance ? Oubli ? Puisque la vocation de l'IRHSES est d'essayer de mettre en perspective notre histoire pour comprendre les racines de nos valeurs et positions, il ne nous a pas semblé inutile de faire un peu de pédagogie.

Un Plan soutenu par l'ensemble de la FEN

Présenté au ministre socialiste de l'Éducation nationale, Marcel-Edmond Naegelen, le 19 juin 1947, un peu plus d'un mois après l'exclusion des ministres communistes du gouvernement, marquant la fin du tripartisme et de ce qui restait de l'union issue de la Résistance, ce Plan ne fut jamais discuté par l'Assemblée nationale et ne vit jamais le jour.

Dans l'atmosphère de « Guerre froide » qui s'installa alors, à la suite de la scission de la CGT et de la création de la CGT-FO, la grande majorité des syndicats nationaux de la Fédération de l'Éducation nationale, dont le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) et le SNI (Syndicat national des instituteurs), et la fédération elle-même décidèrent de quitter la confédération de la CGT et de se réfugier – provisoirement – dans l'autonomie en mettant en place le système des « tendances ».



Malgré les divergences profondes entre « tendances » et entre syndicats nationaux, la

¹ Voir l'article de Frédérique Rolet dans l'US du 28 septembre : *Scolarité à 18 ans - Que ne l'aviez-vous pas dit plus tôt ?*

motion pédagogique du congrès de la FEN de 1950 (rapportée par Henri Maunoury, secrétaire général adjoint du SNES) fut votée à l'unanimité, sans problème. C'était un projet de réforme complète du système éducatif qui reprenait toutes les conclusions du Plan Langevin-Wallon, y compris celles concernant la formation des maîtres.

Certes cette unanimité sur les principes masquait des préoccupations différentes, notamment du SNI et du SNES, chacun ayant une conception différente du 2^e cycle d'orientation (11-15 ans) et du rôle respectif des « maîtres de matières communes » et des « maîtres spécialisés ». Les instituteurs pensaient que les cours complémentaires avec leurs instituteurs expérimentés et leurs savoir-faire pédagogique constituaient la base de départ, alors que les professeurs persistaient à penser que l'unité du second degré devait être maintenue et qu'il fallait démocratiser prioritairement l'entrée dans le 1^{er} cycle des lycées et collèges avec leurs maîtres spécialisés, agrégés et certifiés, dont le niveau de formation – au moins la licence – était celui exigé par le Plan.

Le « glissement » et la « réduction »² des demandes du Plan par les différents projets ministériels (projets Berthoin (1955) et Billères (1956)) qui se succédèrent dans les années 1950 sous la IV^e République ne firent que réveiller ces divergences. On passa en effet de la demande d'une « école démocratique » prolongée à 18 ans à celle de la priorité à « l'école moyenne » (1^{er} cycle du second degré) accompagnée du « tronc commun ». Ce qui signifiait : pas de décloisonnement social sans décloisonnement spatial dans un établissement unique ; le tronc commun conduisait à l'école moyenne et inversement pas d'école moyenne sans tronc commun. Thèmes qui correspondaient mieux aux positions du SNI qu'à celles du SNES. Si bien que le SNI et le SNES s'opposèrent très durement au sujet de la réforme Billères en 1956, le SNI la soutenant, le SNES la condamnant.

L'opposition de la FEN à la réforme Berthoin

La prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans fut décidée par la « réforme » Berthoin au début de l'année 1959. Mais cette réforme imposée par ordonnance et décret par le nouveau pouvoir gaullien ne correspondait pas au Plan Langevin-Wallon ni aux demandes de la FEN³

S'il est vrai que la motion pédagogique du congrès

de la FEN de novembre 1958, votée à la quasi-unanimité, comportait bien l'exigence de « l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire avec comme objectif de la mener jusqu'à 18 ans », ce n'était qu'un rappel d'une position ancienne, préambule à une étude de la charnière second degré-supérieur, alors que le sujet principal de la dite « réforme » concernait l'école moyenne.

Ajoutons que toutes tendances et syndicats confondus, la FEN était alors « vent debout » contre le « pouvoir personnel » gaullien. La FEN avait appelé à la grève contre le coup d'État en mai 1958, et à voter non au référendum constitutionnel. Elle se plaignait que les responsabilités des Conseils où siègent les représentants des personnels élus « puissent être amputés » et que le ministre Berthoin n'ait pas crû utile de faire connaître ses intentions aux dits Conseils. Il n'y eut donc aucune négociation entre la FEN et ses SN et le ministre avant la publication de sa réforme.

C'était une illustration de la nouvelle méthode de gouvernement du général de Gaulle. Investi par l'Assemblée nationale en juin 1958, il avait reçu d'elle le mandat d'élaborer une nouvelle constitution et les pleins pouvoirs pour 6 mois. Il pouvait donc légiférer par ordonnance.

Quand la « réforme » fut connue, la CA de la FEN, réunie le 15 janvier 1959, la « condamna formellement » comme elle l'avait déjà fait pour le projet précédent du ministre, alors qu'il était dans le gouvernement de Pierre Mendès-France puis Edgar Faure en 1954-55.

Le rapporteur fédéral était le secrétaire général du SNES, Pierre Dhombres, qui estima que la réforme était loin du projet Langevin. Que le leader communiste du SNI, Georges Fournial, qualifie la réforme de « réactionnaire », ne pouvait étonner, mais son avis était totalement partagé par le secrétaire général du SNI, Denis Forestier.

Le contenu de la réforme Berthoin

La « réforme » instituait la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans pour les enfants qui atteindraient l'âge de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1959, ce qui reportait son application à 1967.

Mais dans son exposé des motifs, le ministre expliquait qu'étant donné la progression de la scolarisation (65% de la population solaire allaient déjà à l'école jusqu'à 16 ans dans l'ensemble de la France, et 84% à Paris), en 1967, on dépasserait très

² Voir Histoire du SNES tome 1, p. 147-159.

³ Contrairement à ce qui est indiqué dans l'article de Wikipédia sur cette ordonnance qui reprend un article de Claude Lelièvre publié par *Médiapart* en 2009.

certainement l'objectif. Si bien, soulignait-il, que l'intérêt de la réforme était ailleurs. D'abord dans l'objectif de donner à la nation les cadres dont elle avait besoin : « nous ne pouvons plus maintenir une organisation scolaire qui ne nous permet de former qu'un chercheur, un ingénieur, un professeur quand il en faudrait deux, un technicien quand trois seraient nécessaires... »

Dès lors, la priorité était l'orientation des élèves à l'issue du cycle d'observation des classes de 6^e et 5^e en fonction de leurs aptitudes, afin d'éviter que « l'enseignement théorique » ne retienne « trop de jeunes esprits qui trouveraient mieux leur voie dans l'enseignement technique » et qu'on abandonne « des intelligences auxquelles les enseignements longs, technique ou secondaire, vaudraient leur accomplissement véritable. »

Afin de multiplier les lieux d'implantation de ce cycle d'observation, à proximité des familles, les cours complémentaires devenaient des collèges d'enseignement général (CEG). Mais les enseignements existants n'étaient pas remis en cause. À l'issue du cycle d'observation, les élèves étaient orientés soit vers l'enseignement général long conduisant au baccalauréat, soit vers l'enseignement court, celui des CEG allongés d'une année, soit l'enseignement technique ou professionnel, donné notamment dans des « collèges d'enseignement technique » (CET) nouvelle dénomination des centres d'apprentissage.

Il est vrai que le plan Langevin-Wallon avait également mis l'accent sur l'adéquation entre aptitudes individuelles et cursus scolaires mais en postulant « la convergence des aspirations individuelles et les besoins sociaux »⁴ : « la démocratisation de l'enseignement mettra chacun à la place que lui assignent ses aptitudes pour le plus grand bien de tous. »

Il y avait donc une grande différence entre cette réforme dont le palier d'orientation à la fin de la 5^e instituait une sélection très marquée pour répondre à une demande sociale forte et surtout à une politique économique volontariste. Au demeurant la filiation avec le Plan Langevin-Wallon n'était jamais évoquée.

C'est la réforme Fouchet-Capelle de 1963, instituant les collèges d'enseignement secondaire (CES) appelés à terme à devenir les établissements uniques du premier cycle, qui transformera l'essai de la réforme du début de la V^e République. La réforme Haby parachèvera l'œuvre en instituant le collège unique et donc la réalisation de l'école moyenne⁵. « En un sens, avec l'établissement polyvalent de

premier cycle, la réforme projetée par Jean Zay et Langevin-Wallon, se réalisait » observe Antoine Prost. Objectivement oui, mais en dénaturant ses intentions et sans décider la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Le retour du Plan Langevin-Wallon

C'est parce que les syndicats enseignants de la FEN et le CNAL faisaient cette analyse de réformes sélectives et ségréгатives qu'ils remirent en perspective dans les années 1960 le Plan Langevin-Wallon qui connut des rééditions successives.

La nouvelle majorité Unité et Action du SNES à partir de 1967 allait faire du Plan un véritable guide. Dans les années 1970, le SNES et le SNI se dotèrent chacun d'un projet de réforme éducative s'inspirant du Plan mais s'opposant sur des points essentiels car ils reposaient sur des conceptions et stratégies différentes de la démocratisation de l'École et de la formation des maîtres.

D'un côté, le projet d'« École fondamentale » du SNI mis au point au début des années 1970, qui s'inscrit dans la scolarité obligatoire à 16 ans. De l'autre le projet d'« École progressive » du SNES, mis en forme définitivement en 1981, mais déjà structuré au milieu des années 1970, pour faire pièce à la fois au projet du SNI (et à l'axe SNI-PS) et à la réforme Haby et qui revendique fortement l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Depuis le SNES et la FSU sont toujours restés fidèles à cette exigence.

Proposition surprenante en 2016

Comme nos anciens qui avaient bien vus en 1959 que la prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans n'était que l'habillage d'une réforme ségréгатive et en rien le début de l'application du Plan Langevin-Wallon, on peut s'interroger sur les véritables intentions du pouvoir actuel. Car comme le souligne Frédérique Rolet dans son article de l'US de rentrée : « Les promoteurs de la réforme du collège n'ont pas cessé de s'inscrire dans la perspective d'une scolarité qui, pour une partie de la jeunesse, devait se terminer à 16 ans. Les programmes et les cursus de formation sont calibrés pour ce format. La poursuite d'études après 16 ans est, elle aussi, pensée selon un cycle de six ans (du bac -3 au bac +3), le bac n'apparaissant plus que comme un certificat de fin de cycle et non comme un premier diplôme ouvrant de droit l'accès à l'enseignement supérieur. »

A. Dalançon

⁴ A. Prost, *Du Changement dans l'école*, Seuil, p. 85

⁵ Voir *PDR spécial* n° 35 sur le collège, 2014.

L'IRHSES ET LA FORMATION SYNDICALE

L'Irheses a l'intention de s'impliquer encore plus dans la formation syndicale, comme c'est l'une de ses principales fonctions et dans la mesure où tous les stages du SNES sont organisés sous son label.

L'institut est associé à l'organisation des stages sur des sujets généraux, notamment ceux s'adressant aux nouveaux militants des S2 et S3.

L'institut produit des fiches qui peuvent être utilisées facilement dans les stages départementaux et académiques. Nous rééditons dans ce bulletin trois fiches sur Syndicalisme et politique, qui est toujours l'objet d'interrogations et de questions, thème qui sera sûrement d'actualité en 2017.

Nous donnons ci-après le calendrier des stages nationaux du SNES les plus généralistes de la fin de l'année 2016. Nous poursuivrons cette information dans les prochains numéros de PDR infos

Calendrier des stages nationaux 2016

11 - Réforme territoriale mercredi 16 et jeudi 17 novembre 2016

- Le point sur la réforme territoriale et la réforme administrative de l'Etat : textes, évolutions des compétences, régions et métropoles ... Avec le SNUTER ;
- Les compétences (partagées ou non) des régions et départements dans le domaine de l'Education initiale scolaire : budgets, constructions scolaires, transports scolaires, maintenance informatique, place du privé ;
- Contrats tripartites, convention EPLE/CT, plan régional des formations, carte des formations, carte scolaire. Table ronde avec élus régionaux et départementaux, interventions SNUEP et SNEP ;
- Apprentissage et formation continue avec le CEREQ, le SNETAP ;
- Orientation, le SPRO et orientation des élèves (avec les Copsy) • Composition, évolutions et compétences des instances CDEN, CAEN, CRIEN et aussi CT ; quelle intervention syndicale?

14 - Voie technologique et CPC mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2016

- l'avenir des séries technologiques ;
- bilan des réformes ;
- les BTS ;
- les référentiels des diplômes ;
- le recrutement des enseignants des disciplines technologiques ;
- évolutions récentes, avenir des formations et des enseignants de spécialités

15 - Créer un réseau dans les S1 mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2016

- Construire et entretenir un réseau de S1
- Construire un S1 ou une équipe de militants
- Prendre la parole dans son établissement
- Conduire une réunion d'information syndicale
- Agir dans les instances locale (CA, Conseil pédagogique, CHS.)
- Syndiquer • Aider les militants à prendre en charge le suivi et l'aide aux S1 dans toutes ces dimensions par la pratique de mises en situation

16 - Séminaire Collège mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016

Le projet du Snes - FSU pour le collège

Les rapports entre syndicalisme et politique ont toujours été un objet de débat en France, souvent âpre, aussi bien dans la sphère syndicale qu'en dehors. Question débattue avec d'autant plus d'acuité que tous les syndicats proclament leur attachement à **l'indépendance syndicale**, socle et vertu première du syndicalisme.

1- « Le », « une », « la » politique

La langue française ne distingue pas différentes significations du mot politique, comme le fait l'anglais (*Polity, policy* et *politics*)

- **Polity** renvoie au système institutionnel, à la sphère publique dans son architecture, dans son organicité. En français, la spécificité s'opère par l'emploi de l'article défini masculin : « **le** » politique. Le syndicalisme en fait partie. C'est un élément indispensable de la citoyenneté, de la liberté collective. Sans syndicalisme indépendant, aucun État démocratique n'est possible. L'expérience l'a montré en URSS. Le droit de se syndiquer, de manifester, de faire grève est fondamental. **Le syndicalisme est au cœur « du » politique.** Sous cet angle, les proclamations d'apolitisme sont à la fois illusoires, erronées et dangereuses.

- **Public policies** désignent **les politiques publiques**. Le syndicalisme est confronté aux conséquences des décisions politiques en matière de fiscalité, de transports, de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, de fonction publique. Il est donc constamment amené à se prononcer sur « **une** » ou « **des** » politiques, notamment le syndicalisme des fonctionnaires.

- **Politics** désigne la lutte pour le pouvoir, pour le conserver ou le conquérir. La langue française recourt à l'article défini féminin : « **la** » politique.

Le syndicalisme peut-il échapper aux affrontements politiques qui caractérisent le monde moderne ? Dans le passé, le syndicalisme aurait perdu de sa raison d'être s'il n'était pas intervenu contre le péril fasciste en France après le 6 février 1934, s'il n'avait pas protesté contre le 13 mai 1958, s'il n'avait pas appelé à la grève contre la semaine des barricades et le putsch du quarteron de généraux en Algérie en 1961. S'il n'avait pas appelé après le 21 avril 2002 à faire barrage à Jean-Marie Le Pen. Sur le plan international, les prises de position contre l'Espagne de Franco, le coup d'État de Pinochet, la guerre du Vietnam, l'état de guerre en Pologne, l'Irak, relèvent de la solidarité constitutive du mouvement ouvrier.

Toutefois, l'intervention syndicale dans la politique ne saurait se réduire à des situations exceptionnelles. Elle est inévitablement quotidienne. Nous retrouvons le problème de l'indépendance syndicale, traitée traditionnellement en France à travers une **typologie des relations syndicats/partis**.

2- Le carré subordination, hostilité, rivalité, substitution

La forme qui pose historiquement le plus de problème entre syndicats et partis est la subordination. Son contraire est l'hostilité (ou rivalité). Le contradictoire de la subordination est la substitution, de même que celui de l'hostilité est la coopération.

2-1- Les trois types de la subordination

- Le premier type est celui de la Seconde, de la Troisième (et de la Quatrième) Internationale. Le parti socialiste, puis communiste, est l'avant-garde. Le syndicat, organisation large, est à son service comme première école, vivier, animateur de lutte économique préparatoire au conflit politique. Lénine a utilisé la métaphore de la **courroie de transmission** qui a tant embarrassé la CGT dans la période 1936-1992.

- Une seconde variante a fleuri en Grande-Bretagne. Le syndicat se dote d'un outil parlementaire, d'une représentation partisane. Le TUC a contribué de manière décisive à la fondation de ce qui est devenu le *Labour Party*. Le TUC, par le système de la double cotisation au syndicat et au parti, fournit à la fois adhérents et cotisations. Margaret Thatcher a travaillé à disloquer ce système. Le *Labour*, pour des raisons électorales, a cherché à s'émanciper de la tutelle syndicale.

- À côté du léninisme et du travaillisme existe un troisième mode de subordination, indirecte celle-là. L'indépendance est proclamée envers la gauche et la droite, mais l'action laisse le champ libre à la force dont le syndicat se sent le plus proche. La CGC (Confédération générale des cadres) a été contre la gauche au pouvoir après 1981, mais s'est calmée avec la première cohabitation. La neutralité politique affichée relève toujours d'une adhésion à l'ordre existant.

2-2- L'hostilité correspond aux syndicats dont l'existence a été liée au combat contre des partis: les « jaunes » ou la CFT (Confédération française du travail, 1959-1977) puis CSL (Confédération des syndicats libres (1977-2002).

2-3- Le syndicalisme révolutionnaire relève de la substitution. La CGT du début du XX^e siècle se définit, comme « le parti du travail ». La charte d'Amiens, adoptée au congrès de 1906, proclame l'indépendance syndicale à l'égard des formations partisans puisqu'elles divisent les salariés et les égarent sur le chemin sans issue du parlementarisme. En revanche, les organisations professionnelles rassemblent, sans autre exigence que la « conscience de la lutte à mener », les diverses couches de salariés. Elles conduisent le combat pour « les améliorations immédiates » et préparent « l'émancipation intégrale » par la grève générale qui ouvrira sur l'autogestion.

2-4- La relation syndicat/parti, la coopération, n'a pas connu en France de transcription durable. Lors de la réunification de 1936 entre la CGT et la CGTU, le préambule des nouveaux statuts stipule que le mouvement syndical « se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir. »

La crainte de prolonger la subordination domine aujourd'hui. De fait, cette crainte conduit à une dernière forme de relation : l'indifférence. Le syndicalisme considère que ce qui relève de la politique ne le concerne pas et refuse ou évite le contact avec les organisations politiques en tant que telle, se limitant à un dialogue avec les élus.

3- Trois conditions de l'indépendance syndicale : démocratie, spécificité, projet

Même s'il demeure des pentes délégataires ou consuméristes, la tendance principale des salariés contemporains se situe du côté de l'implication dans les luttes. Ils souhaitent un syndicalisme dont ils seraient maîtres. Trois conditions sont nécessaires pour échapper à l'instrumentalisation.

Le fonctionnement démocratique du syndicalisme. Rien de moins simple que cette requête inséparable de la syndicalisation, qui porte sur les structures, les règles, la culture. Sur la première dimension, deux dangers planent. La première consiste à autonomiser la médiation entre la base et le sommet. Le second risque est d'établir une relation directe entre le syndiqué pris isolément et la direction qui récupère tout le pouvoir. Dans la refonte nécessaire des structures syndicales, la clé de la réussite réside dans les combinaisons de regroupements pertinents des adhérents de base permettant de réelles délibérations collectives et d'une confédération transparente. Dans le domaine des règles, le statut des responsables et leur élection sont à travailler ; le refus du cumul des mandats syndicaux et politiques doit s'imposer.

Les fonctions du syndicalisme. Il a le même champ d'action que les partis politiques. Mais l'angle d'approche n'est pas le même : le syndicat ne vise pas à conquérir le pouvoir, à édicter les règles générales de fonctionnement de la société. Sa mission consiste à défendre les salariés, à promouvoir leurs intérêts matériels et moraux, à contribuer à la transformation du système économique. Le syndicalisme le plus cohérent est à la fois réformiste et révolutionnaire, réformiste pour être un vrai révolutionnaire, révolutionnaire pour tirer les réformes jusqu'au bout. C'est en fonction de cette double besogne de la charte d'Amiens, « quotidienne et d'avenir », que le syndicalisme analyse et délibère sur tout ce qui lui est nécessaire pour assurer ses missions.

Enfin, le syndicalisme doit disposer de son projet. Pour ne pas être simplement réactif aux stratégies des autres, à partir des contradictions et des possibilités existantes, le mouvement syndical a intérêt à se doter d'un plan d'avenir, à la fois visée et idée directrice ■

LE PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE

1- Le Programme commun : une période courte mais marquante

La signature en juin 1972 d'un programme commun de gouvernement (PCG) entre le Parti communiste français, le Parti socialiste et l'aile gauche du parti radical est un bouleversement politique. Pour la première fois depuis 1936, la gauche décide d'appuyer son unité électorale à géométrie variable (désistement au 2e tour en faveur du candidat le mieux placé) sur un contenu politique commun.

Le PCG crée une dynamique électorale importante. Les candidats qui s'en réclament obtiennent aux législatives de mars 1973 près de 10,5 millions de voix (un million de plus que l'addition PCF-FGDS en 1967) ; en 1974, François Mitterrand, candidat unique des partis du PCG, arrive en tête du premier tour ; il est battu au second de moins de 500 000 voix. Les élections municipales de mars 1977 voient aussi une forte progression de la gauche avec la victoire de candidats PS ou PCF, faisant basculer à gauche un nombre important de villes, grandes ou moyennes, notamment dans le grand Ouest.

L'union de la gauche est cependant marquée par le maintien d'une forte rivalité entre communistes et socialistes. En 1975, Georges Marchais, secrétaire général du PCF, présente devant le comité central un rapport expliquant que la stratégie communiste dans la signature du PCG répond à la décision, cette même année, du PS de reprendre à son compte le Programme commun « en cas de rupture de l'unité ». F. Mitterrand n'a jamais caché que sa stratégie était de renverser l'équilibre des forces entre les deux partis, jusque-là en faveur du PCF.

Après les élections cantonales de 1976 où le PS devance pour la 1ère fois en voix le PCF, intervient la rupture de l'union de la gauche en septembre 1977, les partis signataires n'arrivant pas à se mettre d'accord sur la « réactualisation » du Programme.

En mai 1981, la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle conduit à la constitution d'un gouvernement comprenant, pour la première fois depuis 1947, quatre ministres communistes. L'expérience est close en juillet 1984, après la démission du gouvernement Mauroy, l'accentuation du « virage de la rigueur » et la nomination de Laurent Fabius comme premier ministre.

2- Le Programme commun et le syndicalisme

L'engagement du mouvement syndical dans le soutien au PCG est conditionné par deux expériences malheureuses :

- en 1956, la victoire de la gauche aux élections législatives ne se traduit pas par une politique durablement en faveur des salariés : c'est le résultat de la division de la gauche d'une part, mais aussi – c'est en tout cas comme cela que la CGT l'analyse – de l'absence de mouvement social fort pour appuyer, comme en 1936, une politique de rupture ;

- en mai 1968, malgré l'ampleur du mouvement social, l'absence de débouché politique ne permet pas des acquis sociaux à la hauteur du rapport de force et semble même avoir renforcé le pouvoir gaulliste.

Le soutien des forces syndicales a cependant été variable avant et après sa signature.

La CGT a demandé en décembre 1967 la convergence des luttes des syndicats et des partis qui devraient s'entendre sur un programme, et apporte un soutien immédiat au PCG sans aucune restriction

Du côté de la CFDT, la première approche est sceptique : la centrale, pourtant liée depuis janvier 1966 à un pacte « d'unité d'action » avec la CGT, mais en pleine phase « autogestionnaire », affiche un « soutien critique » assez comparable à l'attitude du PSU dont la direction cédétiste est proche.

FO entame au nom de l'indépendance syndicale (et surtout par anti-communisme) son long éloignement du débat politique.

L'élection présidentielle de 1974 précipite les évolutions. La direction de la CFDT s'implique dans les « Assises du socialisme » qui, en octobre 1974, entérinent l'entrée de la « nouvelle gauche » et notamment de Michel Rocard, dans le Parti Socialiste.

3- La FEN, ses tendances, ses SN et le Programme commun

La question du PCG est dans un premier temps un sujet d'affrontement au sein d'une FEN dont le modèle a été contesté depuis la fin des années 60 avec la montée de la tendance Unité et Action dans tous les syndicats, notamment du second degré (changement de majorité dans le nouveau SNES en juin 1967), et la remise en cause de « l'école républicaine » par mai 68.

Les tendances proches de « l'extrême-gauche » (Ecole émancipée et Front unique ouvrier issue d'une scission de l'EE en 1968) refusent le soutien au Programme commun, sur des bases cependant différentes. Pour l'EE, le PCG ne propose en rien une rupture avec le système capitaliste et le soutenir enfermerait le syndicalisme dans une démarche électoraliste l'éloignant des luttes ; pour le FUO, proche du trotskisme « lambertiste », le PCG divise les travailleurs entre ses partisans et ses adversaires, alors que le syndicalisme doit les rassembler.

La tendance Unité et action affiche un soutien immédiat et sans réserves. Dès avant mai 68, des textes UA s'étaient prononcés pour l'unité syndicale et politique. En 1969, la déclaration d'orientation UA pour les élections à la CA du SNES le réaffirme, en estimant que l'absence d'un tel accord a pesé en 68. Le SNES, met en avant les convergences entre ses mandats et les propositions du PCG.

La tendance UID (Unité, Indépendance et Démocratie), majoritaire au niveau fédéral et dans le SNI, manifeste d'abord beaucoup de réserve et refuse d'apporter un soutien syndical au Programme commun. La raison principale avancée relève de l'indépendance syndicale : le rôle d'un syndicat n'est pas de participer ou de s'engager dans le soutien à un programme politique qui le lierait ensuite au pouvoir en cas d'alternance.

D'autres raisons expliquent cette position. Paradoxalement, alors que la FEN est unitaire, beaucoup de responsables UID sont marqués par un anti-communisme assez fort hérité de la guerre froide. La majorité d'entre eux, plutôt proches du socialisme SFIO ou du PSU tendance Alain Savary, sont sceptiques vis-à-vis du processus d'Épinay et plus encore par rapport à François Mitterrand, et ce, d'autant plus que nombre d'enseignants mitterrandistes, regroupés au sein d'une association « Démocratie et Université » sont alors militants dans la tendance UA de la FEN. Craignant de perdre le pouvoir, la majorité UID menace d'exclure deux syndicats UA (SNES et SNEP) lors du congrès du « manifeste » en novembre 1973.

Les élections présidentielles de 1974 voient une évolution sensible. Tous les syndicats (CGT, CFDT, FEN) apportent leur soutien au candidat unique de la gauche.

À partir de 1975, la nouvelle direction de la FEN, menée par André Henry, va se rapprocher de la direction du Parti Socialiste. André Henry, le secrétaire général du SNI, Guy Georges, et Jean Battut, qui anime un groupe « École et Socialisme », vont largement contribuer à la constitution d'un programme scolaire complet du PS, très inspiré des thèses UID. Celui-ci ne sera cependant totalement finalisé qu'en 1978, sous le titre de « Libérer l'école ».

La stratégie UID est donc de contourner le Programme commun pour créer un lien privilégié, notamment du point de vue programmatique, avec le seul Parti socialiste ; elle s'inscrit dans le pari mitterrandien que l'union de la gauche rééquilibrera le rapport de force à gauche en faveur du PS.

Après la rupture de l'union de la gauche en 1977, malgré l'entrée d'André Henry au gouvernement en 1981 (comme ministre du Temps libre), les deux axes principaux du projet UID, l'école fondamentale (du CP à la troisième) et le service public laïc unifié d'éducation nationale, ne sont cependant pas mis en œuvre ■

LES CHARTES D'AMIENS (1906) ET DE TOULOUSE (1936) DE LA CGT

Ces motions désignées sous le nom de chartes, concrétisant le socle commun de différentes tendances de la CGT à des moments historiquement déterminés, ont été considérées au XX^e siècle comme fondatrices du syndicalisme français de lutte de classe et garantes de son unité.

1- La Charte d'Amiens

(congrès de 1906)

Cette charte ne définit pas seulement l'indépendance syndicale, elle affirme la nature révolutionnaire du syndicalisme de lutte de classe dont l'objectif est l'émancipation intégrale des travailleurs. Le syndicat doit s'atteler à sa « double besogne » de l'œuvre revendicatrice quotidienne tout en préparant la grève générale qui permettra la révolution. Le syndicat sera le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme aussi son indépendance en insistant sur l'article 2, constitutif de la CGT : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. »

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

2- La Charte de Toulouse

(Congrès d'unité de la CGT de 1936, réunification CGT et CGTU)

Les bases de la Charte d'Amiens sont maintenues pour l'essentiel mais il n'est plus question de grève générale ni du rôle du syndicat comme groupement de base après la révolution. L'accent est surtout mis sur l'indépendance et l'unité du mouvement syndical.

À tous ses échelons, le mouvement syndical s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme des réformes en vigueur ou à conquérir.

Les Assemblées et Congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour prendre des décisions.

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Les syndicats groupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne saurait être inquiété pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale.

La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fractions, dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.

Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses, font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Leurs statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations [CGT et CGTU] et des chartes votées.

Ils assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

Les chartes d'Amiens et de Toulouse après la Seconde Guerre mondiale

Toutes les familles de la CGT se sont référées à ces deux chartes, lors de la réunification de la CGT durant la Résistance (accords du Perreux de 1943). Elles ont continué à le faire après la scission de la confédération en 1948, à la CGT-FO et y compris les différentes tendances de la FEN autonome, et cela jusque dans les années 1980.

Notons que les statuts du nouveau SNES créé en 1966 s'y réfèrent dans l'article 4 (toujours en vigueur) définissant les buts du syndicat : « *Le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste. Dans tous ces domaines, le syndicat agit dans le respect absolu des croyances et des opinions politiques, philosophiques ou religieuses de tous ses adhérents.* »

La majorité UID de la FEN considéra la charte d'Amiens comme dépassée à la fin des années 1980-début des années 1990 pour abandonner formellement un syndicalisme de lutte de classe et de transformation sociale et justifier la définition et la pratique d'un syndicalisme d'« accompagnement » et, après l'exclusion du SNES et de la FEN en 1992-1993, mettre en place une nouvelle fédération l'UNSA, revendiquant son autonomie ■

L'AVENTURE DU MAITRON SE POURSUIT

Cette fin d'année 2016 marque une étape importante dans l'aventure du Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, Mouvement social, puisque l'édition du tome 12 du nouveau Maitron va clore la parution d'un volume papier avec les dernières lettres de l'alphabet de la période 5 (1940-1968).

Rappelons deux points importants :

Les volumes papier ne contiennent que 200 à 250 notices de militant-e-s jugé-es les plus représentatives de la diversité militante. En réalité, les nombreux auteurs ont rédigé jusqu'à 3000 notices correspondant à chaque volume et toutes sont accessibles sur le site maitron-en-ligne.univ-paris1.fr, à condition d'avoir souscrit au volume papier. C'est ainsi que plus de 160 000 notices sont accessibles depuis la fin du XIXe siècle, le moteur de recherche permettant aux curieux et chercheurs de sélectionner des ensembles par profession, départements, organisation... Le site compte à ce jour plus d'un million de visites depuis son ouverture.

Si la période 5 correspond aux bornes chronologiques 1940-1968, cela signifie que le-la militant-e a eu des engagements et /ou responsabilités durant cette période mais la biographie est complète et ne se limite pas à ces bornes aussi bien en amont qu'en aval. Ces biographies sont également évolutives et sont assez souvent mises à jour.

Les différentes initiatives prévues à la fin de l'année

- Spectacle sur le Maitron à la **Maison des Métallos (avec Robin Renucci), Grande salle, lundi 28 novembre 2016, 18 h.** Organisé par les Editions de l'Atelier.

- Colloque international sur la dimension internationale du Maitron. **Centre Pouchet CNRS, mardi 6 décembre 2016**, 59 rue Pouchet 75017 (ligne 13, Métro Brochant ou Guy Moquet).

- Journée Maitron exceptionnelle à l'occasion de l'aboutissement du Maitron 1940-1968. **Auditorium de l'Hôtel-de-Ville, mercredi 7 décembre 2016.**

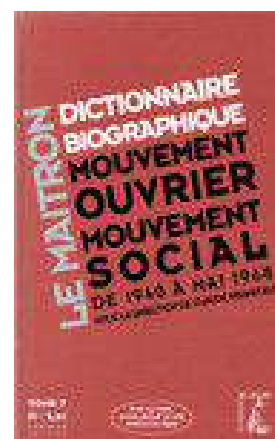
Commander le tome 12

Le 21 novembre 2016 sortira en librairie le tome 12, dernier volume de la 5e période 1940-1968. **Le bon de commande est en ligne sur le site de l'IRHSES.**

Vous pourrez y découvrir les biographies de militant-es comme Germaine Tillon, Vercors, Jacques Vergès, Louis Viannet... mais aussi de syndicalistes de l'enseignement comme Gilbert Tessier, René Teulade, Pierre Toussenet, Paul Trémintin, Jacques Ungerer, Michel Velay, Gérard Vergnaud, Michel Veylit, Gabriel Vialle, Claude Vidal, Paul Vignaux, Monique Vuailat, François Walger, Gilbert Walusinski, Louis Weber...

L'IRHSES s'est beaucoup impliqué dans cette aventure dans le cadre de l'HIMASE

Des centaines de notices ont ainsi été établies par nos soins, dont nous avons fourni la liste pour chaque volume. Celle du tome 12 sera donnée dans le prochain numéro de *PDR-infos*.



| ADHÉREZ à l'IRHSES | |
|-------------------------------|--------------------|
| Cotisation individuelle : 20€ | , de soutien : 45€ |
| Association/syndicat : 60€ | : 150€ |
| SNES-S1 : 20€ | : 45€ |
| SNES-S2, SD FSU : 40€ | : 80€ |
| SNES-S3 : 125€ | : 225€ |

chèque à envoyer avec coordonnées à IRHSES,
46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

L'IRHSES compte bien poursuivre le travail pour la période suivante 1968-années 1990, en participant activement à l'évolution des méthodes de travail et des techniques du site. Il sera présent et interviendra au **colloque organisé le 8 décembre à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris par les Editions de l'Atelier** sur les thèmes des usages du dictionnaire et de la poursuite de l'aventure.